

Je souhaite déclarer un changement

Tout changement d'adresse (hors ou au sein de la commune) doit être signalé **sans délai au service état civil**. En effet, la **mise à jour** de la liste électorale **n'est pas automatique** sans démarche de votre part et d'une présentation de justificatifs requis.

Lors d'un déménagement et donc d'un changement d'adresse, de nombreux citoyens se retrouvent radiés de leur commune de départ et ainsi non inscrits sur les listes électorales. Il est préférable de vérifier votre situation électorale.

Pour vérifier si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale et connaître votre bureau de vote de rattachement, cliquez sur le lien ci-dessous.

[Vérifier ma situation](#)

Déménagement dans la même
commune

Si vous déménagez au sein de Saint-Genis-Laval, il est indispensable de déclarer votre changement d'adresse pour actualiser votre dossier d'inscription, disposer d'une nouvelle carte électorale et continuer à recevoir vos plis électoraux. Par ailleurs, votre nouveau logement peut dépendre d'un autre bureau de vote.

Pour déclarer votre changement d'adresse, 3 possibilités s'offrent à vous :

- En ligne - une méthode rapide, simple et entièrement dématérialisée : les inscriptions se font via mon.service-public.fr.
- En mairie - une démarche sans rendez-vous auprès du service état-civil : présentez-vous avec **la copie de votre titre d'identité (recto-verso) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans et un justificatif de domicile, à votre nouvelle adresse, à votre nom et de moins de trois mois** (quittance manuscrite et facture de téléphone portable interdites) dans le respect des horaires figurant en bas de cette page.
- Par voie postale : à l'attention du service état civil, au 106 avenue Clemenceau 69230 Saint-Genis-Laval (sous réserve d'envoyer un dossier complet).

Déménagement dans une commune
différente

Si vous déménagez hors de Saint-Genis-Laval, nous vous invitons à contacter le service état-civil pour connaître les formalités à satisfaire car vous ne pourrez plus voter à Saint-Genis-Laval et devrez vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune de domiciliation.

Horaires pour effectuer cette démarche

- Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Mardi, jeudi : 8h30 à 11h00 et 13h30 à 18h
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Samedi : 9h à 12h

Vous avez une question ?

Vous pouvez contacter le service état civil à écrire [ecriture@saintgenislaval \[dot\] fr](mailto:ecriture@saintgenislaval.fr) (ecriture[at]saintgenislaval[dot]fr) ou au 04 78 86 82 00.

[Ajouter aux favoris](#)